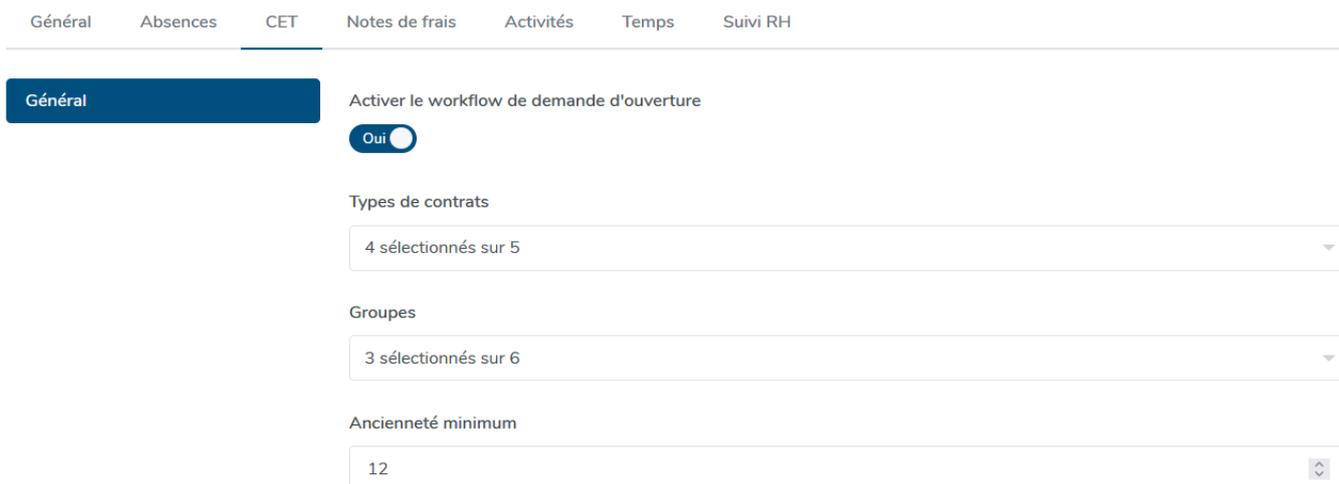


## Comment activer le workflow d'ouverture du CET ?

L'activation du workflow étant un paramétrage de la structure, il est possible d'établir des règles différentes pour chaque structure de votre instance.

Rendez-vous sur l'écran : **Paramétrage > Général > Structures/services > Editer**

Cliquez sur la **clé** en bout de ligne du libellé de la structure pour accéder aux paramètres.  
Rdv dans l'onglet CET.



Général Absences CET Notes de frais Activités Temps Suivi RH

**Général**

Activer le workflow de demande d'ouverture

Oui

Types de contrats

4 sélectionnés sur 5

Groupes

3 sélectionnés sur 6

Ancienneté minimum

12

Activez le workflow pour que les agents puissent demander l'ouverture de leur CET. Attention, toutes les personnes qui répondront aux critères renseignés ci-dessous, pourront demander à ouvrir un CET sur oHRis.

 Veuillez noter qu'il est primordial de compléter dans un premier temps les informations suivantes :

- 1- Types de contrats : sélectionnez les types de contrat qui seront autorisés à demander l'ouverture d'un CET,
- 2- Groupes : sélectionnez les groupes qui seront autorisés à demander l'ouverture d'un CET,
- 3- Ancienneté minimum (paramétrez **un nombre de mois**) : paramétrez l'ancienneté nécessaire pour pouvoir demander l'ouverture d'un CET. Conformément à la législation, les agents de la fonction publique doivent être sous contrat depuis un an, au moins.

N'oubliez pas d'**enregistrer** en bas de page.

En ce qui concerne le message affiché : rdv dans [cette page](#).

From:  
<https://documentation.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:  
[https://documentation.ohris.info/doku.php/param\\_cet:comment\\_activer\\_le\\_workflow\\_d\\_ouverture\\_cet](https://documentation.ohris.info/doku.php/param_cet:comment_activer_le_workflow_d_ouverture_cet)

Last update: **2024/07/10 15:20**

